

Vers une évaluation des risques à la santé humaine de l'huile d'absinthe (*Artemisia Absinthium*)

De composition très variable, l'huile d'absinthe a été introduite au Canada avant 1994 sans évaluation de sa toxicité. Dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques, une analyse du risque à la santé humaine associée à son exposition a été débutée. Tout d'abord, il a été possible d'estimer l'exposition à l'huile grâce à des informations confidentielles obtenues des partenaires de Santé Canada, des outils développés à l'interne ainsi que l'application web ConsExpo. Une stratégie de recherche du risque élaborée au bureau a permis d'identifier les études de toxicité disponibles sur l'huile et ses composants. En cas de composants non évalués précédemment, le logiciel OECD QSAR Toolbox v4.0 a été utilisé afin d'identifier des analogues structurels présentant davantage de données de toxicité. Selon la base de données publique Skin Deep, l'huile d'absinthe est utilisée dans la fabrication de produits de consommation, notamment certains shampoings, crèmes, sérums et brillants à lèvres. Ainsi, la population canadienne y est exposée principalement par voie cutanée. Le bêta-myrcène est le seul composant de l'huile d'absinthe à avoir un profil de toxicité complet. Bien que certaines études existent pour la thuyone, les études sur la toxicité développementale sont manquantes. Pour cette dernière et pour les autres composants majeurs de l'huile (sabinène, acétate de sabinyl, trans-epoxyocimène), des analogues structurels appropriés n'ont pu être identifiés. L'analyse du risque, toujours en cours, présente beaucoup d'incertitudes puisqu'elle ne se base que sur le bêta-myrcène et la thuyone, en espérant que ces substances sont représentatives de la toxicité de l'huile.